



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

PROJET DE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES ETANGS ET RIGOLES DU ROI SOLEIL

Par Gérard Grolleau

Dès le début des années 1970, des naturalistes se sont inquiétés du devenir des étangs du S-O parisien, et en particulier de celui de l'Étang de St-Quentin-en-Yvelines menacé par la création d'une base de loisirs avec creusement de la queue d'étang pour faire un « port » destiné à des bateaux. C'est à partir de là que des projets de « réserves naturelles » ont vu le jour.

Pour les ornithologues, le but était de maintenir des zones d'escale en milieu terrestre pour les oiseaux d'eau et, notamment, les petits échassiers (limicoles) qui au cours de leurs migrations post-nuptiale et pré-nuptiale doivent reconstituer leurs réserves de graisse, laquelle constitue leur « carburant ». En effet, ces oiseaux se nourrissent d'animalcules qu'ils trouvent dans la vase exondée ou en eau très peu profonde, ce qui implique un fonctionnement normal des niveaux d'eau en fonction des saisons. Ceci conditionnait le maintien d'une forte valeur écologique de ces milieux, grâce à une large biodiversité faune et flore.

La « Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de St-Quentin » a ainsi vu le jour sur la partie la plus pertinente du plan d'eau, ainsi qu'une « Réserve conventionnelle » (statut particulier) sur l'Étang vieux de Saclay. L'Étang des Noës et les Etangs de St-Hubert ont également fait l'objet de dossiers qui n'ont pas abouti à l'époque.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir de voir naître cette réserve multiloculaire englobant étangs, zones humides et rigoles jouant le rôle de corridors écologiques, regrettant toutefois que l'Étang vieux de Saclay n'ait pu y être intégré.

Nous apprécions la qualité du travail réalisé par le SMAGER et nous réjouissons qu'il devienne le gestionnaire de cette réserve, avec le soutien acquis du Président du Conseil départemental.

La création d'itinéraires de randonnée pour diverses catégories d'utilisateurs est une très bonne chose, permettant à ces derniers de recueillir des informations sur la faune et la flore, première étape de la connaissance pour amener au respect de la nature.

Yvelines Environnement soutient donc totalement ce projet qu'il faudra pérenniser dans le temps par un entretien approprié et surtout par le contrôle et la prévention des rejets illicites de toutes origines qui pourraient altérer la biodiversité faune-flore enregistrée et future.

La RNN de St-Quentin-en-Yvelines a été créée, puis agrandie, grâce en grande partie à deux scientifiques membres d'Yvelines Environnement ayant agi à des périodes successives : création et réglementation d'une part, complémentarité des études et extension d'autre part.

*20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80*

*e-mail :
yvelines.environnement
@orange.fr*

*N° Siret : 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z*